

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
4 SEPTEMBER 2006  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR/PS/(VII)

**COMMUNIQUE DE PRESSE SUR L'EVOLUTION  
DE LA SITUATION AU DARFOUR**

**COMMUNIQUE DE PRESSE SUR L'ÉVOLUTION DE  
LA SITUATION AU DARFOUR**

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), réuni ce jour, 4 septembre 2006, a entendu une communication de la Commission sur les développements les plus récents de la situation au Darfur. Le Conseil a également entendu une communication du représentant du Soudan.

Le Conseil a réitéré ses décisions précédentes sur la situation au Darfour, y compris les décisions PSC/MIN/Comm(XLVI) du 10 mars 2006, PSC/MIN/Comm/1(LI) du 15 mai 2006 et PSC/MIN/Comm(LVIII) du 27 juin 2006 sur la question de la transition. Dans sa décision du 27 juin 2006, le Conseil a réaffirmé ses décisions antérieures sur la fin du mandat de l'AMIS au 30 septembre 2006 et sur la transition de l'AMIS à une opération de maintien de la paix des Nations unies, et s'est déclaré prêt à réexaminer le mandat de la Mission au cas où les consultations entre le Gouvernement du Soudan et les Nations unies aboutissent à un accord sur une transition vers une opération de maintien de la paix des Nations unies.

Le Conseil a convenu de se réunir, au niveau ministériel, à New York, le 18 septembre 2006, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, afin de revoir la situation au Darfour et d'examiner le mandat de l'AMIS, à la lumière de sa décision du 27 juin 2006. Dans l'intervalle, les consultations sur la question se poursuivront entre toutes les parties prenantes.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut sur le terrain, en particulier les attaques contre le personnel et les biens de l'AMIS. Le Conseil a exigé de toutes les parties qu'elles se conforment scrupuleusement au cessez-le-feu et assurent la sécurité de l'AMIS.

Le Conseil a également exigé de toutes les parties qu'elles s'abstiennent de toute action pouvant compromettre le processus de paix et les efforts en cours afin de mettre en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour.

Enfin, le Conseil a réitéré sa profonde appréciation au personnel et à la direction de l'AMIS pour le travail louable accompli au Darfour, en dépit des multiples défis auxquels la Mission est confrontée sur le terrain. Le Conseil a encouragé l'AMIS à poursuivre résolument ses efforts visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables au Darfour.

**Addis Abéba, le 4 septembre 2006**